

*Réponse au procès verbal du 13 février 2023, relatif à l'enquête publique d'autorisation de captage des Nays :*

En ce qui concerne le parking, nous nous conformons aux directives des différentes autorités. Cet espace n'est plus un lieu de stationnement mais un lieu de passage.

En ce qui concerne le devenir de la source actuelle des Gallands, un ruisseau est alimenté actuellement par le trop plein de cette source. Il serait souhaitable de la conserver afin de maintenir la biodiversité par le retour de cette eau dans le milieu naturel.

Le 24 février 2023

Le maire

Catherine PELLINI

